

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/09

Objet : Mise en place d'un système de commande Luxiome aux coffrets P15 MAIRIE et P15 MAIRIE-CDE BIS

en exercice : 18
présents : 13
votants : 15
Exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/02/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, NADEAU MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, ZIOUANI Mahjoubia
MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, PEYRIERES David

Procurations :

M. BONNET Benoit à Mme GARY Isabelle
Mme RENAUD Sandrine à M. MANGION Denis

Absents :

M. MARSAC Alain
Mme MASSIA Kristel
M. MERCI Bernard

Secrétaire de séance : Mme ZIOUANI Mahjoubia

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 04/04/2024 concernant la mise en place d'un système de commande Luxiome aux coffrets P15 MAIRIE et P15 MAIRIE-CDE BIS et suite à la mise à jour de la part SDEHG concernant le financement des travaux, vous trouverez ci-joint la délibération qui annule et remplace la précédente, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Coffrets P15 MAIRIE et P15 MAIRIE-CDE BIS :

- Dépose des systèmes de commandes existants,
- Fourniture et pose des appareils Luxiome en lieux et places,
- Reprise des câblages.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	983 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 496 €
<i>(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)</i>	
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 776 €
	Total 6 255 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet présenté.
- **DECIDE** par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement-autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Les signatures sont au registre
Fait à Saubens, le 13 février 2025



Le Maire,

J.M BERGIA